

Une intéressante suggestion afin de limiter le nombre d'athlètes d'un pays prenant part aux Jeux Olympiques

Différentes suggestions ont été discutées à la Session que le Comité International Olympique a tenue à Tokyo en mai dernier dans le but de trouver une formule afin de limiter le nombre des participants aux Jeux. Le Comité International Olympique est de l'avis qu'il n'a pas à s'ingérer dans les travaux des fédérations internationales. Autant que possible elles devraient décider elles-mêmes le programme olympique de leur sport respectif. Cependant il n'est guère possible d'augmenter le nombre total des participants en dessus d'un certain niveau.

M. Bo Ekelund, de Suède, membre du Comité International Olympique et de sa Commission Exécutive, a entrepris l'étude de la participation aux Jeux de Berlin 1936, Londres 1948 et Helsinki 1952. (Pour certaines raisons les statistiques de Melbourne n'ont pas été retenues.) Nous nous abstenons de donner ici le tableau complet indiquant ces chiffres, mais nous nous bornons à rappeler que le nombre des participants dépassa les 4000 en 1936 et 1948 et s'approcha des 6000 en 1952.

M. Bo Ekelund propose ainsi que le nombre total maximum des participants fixé par le

Comité International Olympique pour *chaque Jeux* soit de l'ordre de 5000 ou de 6000. Leur nombre serait réparti entre les différents sports selon un pourcentage établi sur le tableau qui suit. Dans le but d'illustrer les résultats de cette suggestion, ceux-ci sont donnés en vue des deux alternatives, soit 5000 ou 6000 compétiteurs. Il est à noter que le nombre des participants des sports d'équipes et ainsi le nombre des participants par équipe devra être pris en considération. Il n'en a pas été tenu compte dans le tableau ci-dessous. Par contre les réserves sont incluses conformément aux règles du Comité International Olympique.

Un exposé complet de ce projet a été adressé le mois dernier aux fédérations internationales qui ont été priées de l'étudier et d'adresser leurs remarques à la Chancellerie du Comité International Olympique à Lausanne au plus tard le 1^{er} janvier 1959. Un rapport préliminaire sera présenté par M. Bo Ekelund à la Session de Munich en mai 1959 et une décision finale ne sera probablement prise qu'en 1961 puisque cette proposition ne concerne pas les Jeux de 1960, mais les Jeux futurs.

Sports	%	6.000	5.000
Athlétisme	20,0	1,200	1,000
Cyclisme	5,0	300	250
Tir	5,0	300	250
Sports équestres	2,5	150	125
Pentathlon moderne	1,0	60	50
Aviron	7,0	420	350
Canotage	3,5	210	175
Yachting	4,0	240	200
Football	5,0	300	250
Hockey	2,5	150	125
Basketball	5,0	300	250
Water-polo	5,0	210	175
Natation	7,0	420	350
Plongeurs	1,5	90	75
Lutte	4,5	270	225
Haltérophilie	2,5	150	125
Escrime	6,0	360	300
Gymnastique	5,0	300	250
Boxe	4,5	270	225
Réserve générale	5,0	300	250
TOTAL	100,0	6,000	5,000

Historique des Comités Nationaux Olympiques

Le manque de place nous oblige de renvoyer à la prochaine édition la suite de la publication des historiques des Comités Nationaux Olympiques.